



Compte-rendu CFDT-météo du CTSS DIRRE du 27/11/2014

Représentants de l'administration : David GOUTX (DIR/D), Alexandre GALLAND (ADM/D).

Représentants du personnel : CFDT-Météo (Géraldine BOUDART), SOLIDAIRES (Marc LEVY, Christophe PERRIER, Christophe TANGUY), FO (Dominique MEKIES).

1. TROED 2015

Le départ en retraite d'un Ouvrier d'Etat ne sera pas compensé. Comme prévu, les « efforts » en terme d'effectif pèsent sur les corps administratifs et Ouvriers d'Etat.

La Direction annonce que l'administration des TAAF n'aura plus recours aux 3 manœuvres de Tromelin. Ils seront réintégrés dans les effectifs du Chaudron à compter du 13/01/2015. Les manœuvres seront affectés à la surveillance (en journée) des issues du site du Chaudron, à la sécurisation des tournées de maintenance, à l'entretien et le maintien opérationnel de la Villa de passage du Chaudron.

Fonctions informatiques :

La direction a porté au niveau de la DRH la demande de reconnaissance des fonctions informatiques du poste TSE Direction/Coord.

2. Projet d'organisation de l'astreinte OBS

Une réflexion globale sur l'organisation des astreintes à la DIRRE va débuter très prochainement (cf. astreintes de la Prévi également, §4) : modalités et délais d'intervention, pré positionnement dans la villa de passage des agents qui ne sont pas logés sur le site ...

Pour ce qui est spécifique à l'OBS, les équipements faisant l'objet d'une astreinte doivent être définis en concertation avec les divisions concernées et la CVH. Le permanencier de Direction mobilisera l'agent d'astreinte (TSI ou OBS/DA) sur signalement d'une panne. Ce dispositif va permettre de mieux « borner » les interventions.

3. Mise en œuvre de l'organisation de l'unité LOG

FO met en cause ADM/D concernant les tensions entre les agents de la nouvelle unité LOG. ADM/D explique en quoi les contraintes du statut des ouvriers d'état ne lui ont pas permis de proposer plus largement le poste de chef d'équipe.

Le réaménagement des locaux est en cours, en concertation avec les agents concernés.

Les tâches d'approvisionnement des TAAF sont temporairement assurées par DIR/DA, avant un redéploiement au sein de l'unité OBS.

4. Mise en œuvre de l'organisation de l'unité PREVI

DIR/D souligne que la nouvelle organisation est encore en cours de « rodage ». Les briefings sont des moments d'expertise collective et d'échanges sur la situation.



La Direction a décidé que le dispositif d'astreinte des Prévi Cyclone Amont serait conservé pendant la saison cyclonique 2014/2015, malgré le risque potentiel que le même prévi travaille deux nuits de suite (une nuit en intervention d'astreinte, puis une nuit CMRS activé). Un bilan sera fait en fin de saison cyclonique.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la station de Gillot à partir du 01/01/2015 et l'absence de fiche de tâches présentée en CTSS font débat. DIR/D signale que des expérimentations de vacation Prévi de nuit au Chaudron, avec le report des tâches de nuit de Gillot, sont en cours et feront l'objet de compte-rendu.

DIR/D souhaite que les réunions de service PREVI soient plus fréquentes pour améliorer la communication au sein de l'équipe.

Solidaires fait remarquer que les effectifs TSE de la Prévi sont très tendus en fin d'année (formations en double Chaudron/Gillot, arrêts maladie, missions, formations) et qu'un appel à VMR aurait été nécessaire. L'administration répond que les bilans de la Prévi étaient globalement très négatifs et arrivent juste à l'équilibre.

DIR/D a demandé à la DRH l'attribution de l'ITS-Fonctionnelle pour tous les TSE de la Prévi.

La CFDT-météo demande à DIR/D de relayer également la demande pour le poste Prévi Cyclone Amont, afin de reconnaître les nouvelles responsabilités et l'accroissement de la charge de travail sur ce poste.

Des formations prévues en 2014 (Concepts et méthodes et Météo marine) sont reportées au 1^{er} semestre 2015.

Le réaménagement de la salle prévi est quasiment achevé. L'inauguration en présence du Préfet est fixée au 02/12.

5. Information sur l'organisation de ADM/RH

Depuis 2012, l'activité de RH est en baisse (centralisation des tâches en métropole, baisse des effectifs de la DIR). C'est pourquoi la fonction d'Assistant de Prévention est proposée à un agent de RH. D'autres tâches sont à l'étude.

6. Information sur la titularisation des contractuels

Le projet a été transmis au Conseil d'Etat, dernière étape avant l'organisation du concours de titularisation (estimée au début du 2^{ème} semestre 2015). L'administration a organisé la venue à la Réunion d'un formateur de métropole pour préparer les 4 agents concernés à ce concours.